

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION NEUCHATEL UN CŒUR EN VILLE
DU 24 MARS 2010**

1. Salutations et liste des présences

Daniel Brodt remercie les membres présents et observe d'entrée que l'assemblée générale n'a pas été tout à fait régulièrement convoquée.

En effet, si la date de l'assemblée générale du 24 mars 2010 a été annoncée lors de chaque rencontre avec les commerçants, soit à l'assemblée générale du 24 novembre 2009, lors de la rencontre avec les autorités communales ou encore de séances de quartier, elle n'a pas été convoquée dans le délai fixé par les statuts.

Le comité a décidé de maintenir l'assemblée générale pour deux raisons, à savoir :

- a) il est impératif de pouvoir fixer les conditions cadre pour la mise sur pied de la prochaine quinzaine neuchâteloise du 29 mai au 12 juin 2010 ;
- b) la conséquence de l'irrégularité de la convocation implique que les membres 2009, qui recevront le procès-verbal de l'assemblée générale, disposeront d'un délai d'un mois pour contester ses décisions devant les autorités judiciaires. Comme il n'y aura pas de décisions contraignantes, cette possibilité ne devrait pas être envisagée.

Interpellés, aucun des membres ne manifeste une opposition à ce que l'assemblée générale se poursuive et dès lors l'assemblée générale est ouverte.

Il n'y a aucune demande de modification de l'ordre du jour.

2. Nominations des scrutateurs

30 membres sont présents et la majorité est fixée à 16, conformément à l'article 16 des statuts.

M. Giancarlo Zuretti est nommé scrutateur.

3. **Procès-verbal de l'Assemblée générale 2008 – Adoption**

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2008 qui s'est tenue le 24 novembre 2009 était disponible sur le site Internet.

Personne n'en demande la lecture.

Le procès-verbal 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. **Rapport du Président et du City Manager**

A. Rapport du Président

Daniel Brodt passe en revue les moments clés de l'année 2009, soit :

- a) 12 février 2009 : première rencontre avec les acteurs économiques en présence de M. Alain Ribaux, Conseiller communal à la Ville de Neuchâtel, au Théâtre du Passage.

C'est la première occasion d'un débat nourri qui permet de présenter le concept même du City Management.

- b) 24 mars 2009 : rencontre au Temple du Bas avec les commerçants qui permet à Michel Clottu de présenter les axes du City Management, soit l'organisation des commerçants par quartier, des projets d'animation, des projets de communication et un budget en conséquence.

Durant cette réunion, les commerçants décident de fixer la priorité dans l'organisation des commerçants par quartier.

- c) 17 mai 2009 : référendum contre la nouvelle loi sur la police du commerce qui implique l'impossibilité de financer le City Management par une taxe obligatoire.
- d) 22 septembre 2009 : rapport du comité au Conseil communal relativement aux trois premières années d'activité.
- e) 23 septembre 2009 : entretien du City Management avec le Conseil communal in corpore pour un bilan de situation et définition de l'avenir.
- f) 27 octobre 2009 : séance Neuchâtel Un Cœur en Ville, CID et Conseil communal in corpore. Il s'agit d'une première en la matière qui débouche sur un débat passionnant et des intérêts communs des acteurs économiques et du monde politique.

- g) 24 novembre 2009 : assemblée générale 2008 NCV. Lors de cette assemblée générale, nous apprenons que le Conseil communal soutient le renouvellement de la subvention pour les années futures avec un certain nombre de conditions et notamment la condition financière, à compter de 2011, concernant l'obtention d'une participation financière, à tout le moins égale, des commerçants.

Compte tenu de cette nouvelle, le comité du City Management a évoqué les perspectives futures et sollicitait un débat sur le financement du City Management, lequel a coupé court.

Les commerçants ainsi que les autorités politiques ont fixé une nouvelle priorité qui consistait dans des actes concrets, soit un projet d'animation d'envergure.

- h) Décembre 2009 : décision du Conseil général d'accepter le renouvellement de la subvention, réduite à CHF 100'000.--, sans condition financière pour 2010, mais avec l'exigence de poser une stratégie et avec les conditions financières que l'on connaît pour 2011 et 2012.
- i) Deuxième semestre 2009 : nombreuses rencontres avec le CID, le GNGM, les autorités communales et les membres du comité qui débouchent sur un avant projet d'animation sous forme de quinzaine neuchâteloise.

B. Rapport du City Manager

Michel Clottu prend brièvement la parole pour rappeler ce qui a été entrepris en 2009 pour la mise sur pied des quartiers.

5. Rapport du trésorier (bilan et compte PP)

Il est procédé à la lecture du compte pertes et profits, ainsi que la lecture du bilan d'où il résulte un léger bénéfice en 2009, à concurrence de CHF 702.95.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Daniel Brodt rappelle le procès-verbal de l'assemblée générale 2008 aux termes duquel il a observé qu'il avait omis de nommer des vérificateurs aux comptes.

Ainsi, l'Association Neuchâtel Un Cœur En Ville s'est approchée de M. Vincent Prati, de la Fiduciaire GCI Services SA, pour la vérification des comptes, étant précisé que cette société est membre de l'Association.

Il est donné lecture du rapport de vérification, qui conclut à ce que l'assemblée générale accepte les comptes tels qu'ils sont présentés et donne décharge au comité pour cet exercice.

7. **Discussion et adoption des rapports – Décharge au Comité**

Aucune question n'est posée s'agissant des rapports qui ont été présentés et ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Décharge est ainsi donnée au comité pour l'exercice 2009.

8. **Présentation de la quinzaine neuchâteloise du 29 mai au 12 juin 2010**

M. Michel Clottu expose à l'assemblée, sommairement, le projet de quinzaine neuchâteloise qui se tiendra du 29 mai au 12 juin 2010, dans la mesure où une grande majorité des membres présents sont très actifs et donc informés de celui-ci.

M. Michel Clottu passe en revue quartier par quartier les projets d'animation tels qu'ils sont prévus et l'on peut d'ores et déjà constater d'importantes disparités s'agissant de l'importance des animations envisagées.

Tous s'accordent à dire que la prochaine quinzaine neuchâteloise devrait être une réussite si toutes les manifestations envisagées peuvent être mises sur pied.

Le comité rappelle encore expressément que la quinzaine neuchâteloise 2010 est un galop d'essai qui permettra ensuite d'envisager sereinement une quinzaine neuchâteloise 2011 inscrite dans le cadre du programme du millénaire.

9./10. **Budget et cotisations 2010 de Neuchâtel Un Cœur En Ville ; Financement de la quinzaine neuchâtelois**

Les points 9 et 10 de l'ordre de jour sont examinés en même temps. Le comité du City Management commence par exposer le budget nécessaire à la réalisation de la quinzaine neuchâteloise, soit en résumé :

- Environ CHF 20'000.- pour l'obtention des autorisations, la mise à disposition du domaine public, Viteos, les déchets, les frais de sécurité, les transports publics, les assurances.
- Environ CHF 20'000.- pour un budget minimal de communication qui comporte une parution dans les médias écrits Express, Impartial, Journal du Jura, Quotidien jurassien, Liberté et 24 Heures, des spots publicitaires, ainsi que des directs par RTN, des campagnes d'affichage.

Immédiatement après la présentation de ce budget, une interpellation indique clairement que la campagne de publicité est indispensable à la réussite de la manifestation et qu'il faudrait la commencer dès que possible. Cette observation est parfaitement judicieuse. Il ne reste plus qu'à réunir les budgets nécessaires à la communication.

Une deuxième observation est formulée s'agissant de la communication de la manifestation par l'intermédiaire des médias Internet (Facebook et Twitter). Cette observation est judicieuse. Il y a lieu de s'attirer les services de jeunes qui connaissent ces plates-formes pour diffuser notre manifestation.

Une autre observation consiste à inviter le comité à autofinancer le plus possible la communication de cette manifestation. C'est déjà chose faite avec le journal Vivre la Ville, avec RTN et, s'agissant de la presse écrite, Publicitas ne saurait envisager de participer que moyennant des annonces des commerçants et il s'agirait dès lors de solliciter à nouveau les mêmes personnes.

L'Association présente ensuite un budget prévisionnel des animations par quartier pour conclure à un budget de manifestation de l'ordre de CHF 50'000.-.

Enfin, le comité présente le budget intrinsèque au fonctionnement de l'Association d'un montant total de CHF 130'000.-, d'où un manco de CHF 30'000.- par rapport à la subvention de la Ville de Neuchâtel.

Ainsi, en résumé, le budget 2010 se présente comme suit :

- Budget Neuchâtel Un Cœur en Ville pour quinzaine neuchâteloise 40000.00	CHF
- Budget quinzaine neuchâteloise pour les quartiers 50000.00	CHF
- Budget Neuchâtel Un Cœur en Ville <u>30000.00</u>	<u>CHF</u>

Soit au total : CHF 120000.00

Le comité observe immédiatement que le budget prévisionnel 2010 est en parfaite adéquation avec la condition financière posée par les autorités politiques pour le renouvellement des subventions pour 2011 et 2012.

S'en suit une discussion s'agissant des modalités de financement, lesquelles consistent :

- Sponsoring
- Cotisations membres
- Participation financière aux animations de quartiers.
- Entrée financière liée à la manifestation quinzaine neuchâteloise.

D'emblée le comité relève qu'il serait bon de centraliser la gestion financière du budget 2010, ce qui éviterait et évitera notamment de se présenter en ordre dispersé chez les sponsors éventuels, de présenter un budget conséquent et de répartir en toute égalité la charge financière de la manifestation.

L'assemblée générale vote à l'unanimité la création d'une commission de gestion qui sera composée du City Manager et des responsables de quartier, commission de gestion qui veillera à réunir le budget nécessaire pour 2010 et à la répartition financière sous-jacente.

Un compte sera spécialement créé pour la quinzaine neuchâteloise et donc pour permettre à la commission de gestion de savoir où elle en est.

Le comité propose ensuite à l'assemblée générale de fixer les cotisations 2010.

Les participants à l'assemblée générale relèvent d'emblée ne pas vouloir d'une cotisation 2010, car il s'agirait de participer financièrement à la fois à la quinzaine, ainsi qu'à l'association, ce que les commerçants ne comprendront pas.

Par contre, les commerçants relèvent qu'il leur sera plus facile d'obtenir des membres de quartier une participation financière augmentée pour tenir compte à la fois du budget de l'animation de quartier et du budget global de la quinzaine neuchâteloise.

En conséquence, les participants à l'assemblée générale proposent que les membres des quartiers participent financièrement à la fois aux frais de l'animation de leur quartier et au budget 2010 et que le City Manager complète son budget nécessaire par la recherche de sponsoring.

Le comité relève qu'il souhaite la mise sur pied d'une cotisation de membre 2010, ce qui est refusé par l'assemblée générale, laquelle observe qu'il y a d'abord lieu de faire la quinzaine neuchâteloise, d'en tirer les conclusions financières et que lors d'une rencontre qui se tiendra après la manifestation il y aura lieu de définir les éventuels besoins complémentaires pour envisager une cotisation.

A la surprise du comité, l'assemblée générale décide qu'il n'y aura pour l'heure pas de cotisation 2010 et que les membres des quartiers participeront financièrement à la quinzaine neuchâteloise, à charge pour le City manager de trouver les sponsors nécessaires à compléter son budget et qu'un point de situation sera fait à l'issue de la manifestation.

11. Elections statutaires du comité et des vérificateurs de comptes

M. Lamboley se propose comme vérificateur aux comptes et il en est remercié.

Daniel Brodt relève que le comité a été élu pour deux ans en 2009, à l'exception du Président, et qu'il n'y a dès lors pas lieu de réélire les membres du comité.

Daniel Brodt relève à regret qu'il n'a d'ailleurs pas d'autre membre à proposer au sein du comité, le GNGM ayant décliné l'offre d'y avoir un représentant, notamment.

Daniel Brodt relève enfin qu'il ne se représente pas pour son mandat de présidence pour les raisons suivantes :

- a) Le comité de l'Association a réussi l'objectif d'organiser les commerçants, notamment par quartier et ainsi les fédérer.
- b) Le comité de l'Association a réussi à instaurer un sain dialogue avec les autorités communales dont il a obtenu un remarquable soutien.
- c) Le comité de l'Association a, malgré le contexte difficile, obtenu le renouvellement des subventions communales pour les années 2010 à 2012.
- d) Le comité de l'Association a réussi l'objectif d'une action concrète d'envergure, soit la réalisation de la quinzaine neuchâteloise. Il est encore observé que la balle est aujourd'hui dans le camp des commerçants qui, par leur implication, feront de cette manifestation une réussite.
- e) Enfin, Daniel Brodt n'a plus l'énergie nécessaire pour poursuivre le mandat de présidence, car les nombreux sacrifices familiaux et professionnels qu'il a consentis pour cette importante mission se sont révélés astreignants et toutes les difficultés qu'il a rencontrées sont vraisemblablement un obstacle au développement du City Management.
- f) Enfin, le City management est maintenant sur les bons rails et il faut du sang neuf pour donner de nouvelles impulsions et se tourner vers l'avenir.

En conséquence, Daniel Brodt cessera ses activités au 31 décembre 2010 et il appartient aux membres de l'Association de trouver un nouveau Président. En effet, Daniel Brodt relève qu'à chaque reprise les commerçants se sont vus imposer le Président, le City Manager, les membres du comité et qu'il est enfin temps qu'ils puissent choisir eux-mêmes celle ou celui qui tiendra le gouvernail pour les années futures.

Il est entendu que si les commerçants devaient proposer une personne pour reprendre la présidence rapidement, Daniel Brodt se fera un plaisir de l'associer à toutes les démarches pendant l'année 2010 et ce afin que la reprise du mandat de Président puisse se faire en toutes connaissances de cause.

12. Divers

Daniel Brodt relève que le Parti Socialiste a fait une interpellation au Conseil général s'agissant de la stratégie à développer pour la protection des intérêts des acteurs économiques du centre-ville.

Daniel Brodt relève également que le PLR de la Ville de Neuchâtel a mis sur pied une nouvelle commission et qu'il se présentera devant celle-ci le 31 mars 2010 pour présenter le City Management.

Le comité tire la conclusion que les responsables politiques législatifs s'intéressent maintenant vivement aux intérêts économiques du centre-ville, ce qui est particulièrement important.

Daniel Brodt relève enfin qu'il a été interpellé au sujet de la Halte-Garderie Le P'tit Sioux, laquelle n'a plus le soutien escompté de la part des commerçants.

Vraisemblablement, les différents acteurs économiques et également le tertiaire n'ont plus le réflexe nécessaire s'agissant de la Halte-Garderie Le P'tit Sioux. Une attention toute particulière devra y être apportée prochainement à mesure que la Halte-Garderie Le P'tit Sioux est un instrument en faveur du commerce local d'une part et, d'autre part, parce que les autorités communales ont obtenu du Conseil d'Etat que cette garderie puisse fonctionner à l'image d'une garderie d'un centre commercial.

Plus personne ne demande la parole dans les divers et ainsi l'assemblée générale est levée.

